

Fiche de Sécurité

Produit :

Hydrogène (réfrigéré)

Page :1/5

N° FDS : 067B

Version : 1.19

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

N°FDS	067B
Nom du produit	Hydrogène (réfrigéré)
Formule chimique	H2
Identification de la société	Voir le haut ou le bas de page.
Numéro de téléphone d'urgence	Voir le haut ou bas de page.

2 COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/Preparation	Substance.
Composants/Impuretés	Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.
N° CAS	01333-74-0
N° CE (EINECS)	215-605-7

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers	Gaz liquéfié réfrigéré. Le contact avec le produit peut causer des brûlures par le froid ou des gelures. Extrêmement inflammable.
----------------------------	--

4 PREMIERS SECOURS

Inhalation	Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie. Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
Contact avec la peau et les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.
Ingestion	L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques	L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
Produits de combustion dangereux	Aucun.
Agents d'extinction appropriés	Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Fiche de Sécurité

Produit :

Hydrogène (réfrigéré)

Page :2/5

N° FDS : 067B

Version : 1.19

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

Méthodes spécifiques

Si possible, arrêter le débit gazeux.

S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.

Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Eteindre les autres feux.

En cas de fuite ne pas arroser d'eau le récipient. Arroser l'espace environnant (depuis un endroit protégé) pour contenir le feu.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers

Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Utiliser un vêtement de protection.

Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Evacuer la zone.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

Eliminer les sources d'inflammation.

Protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage

Ventiler la zone.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation et stockage

S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).

Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants.

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

Fiche de Sécurité

Produit :

Hydrogène (réfrigéré)

Page :3/5

N° FDS : 067B

Version : 1.19

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection personnelle Assurer une ventilation appropriée.
Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Poids moléculaire 2
Point de fusion -259 °C
Point d'ébullition -253 °C
Température critique -240 °C
Densité relative, gaz (air=1) 0.07
Densité relative, liquide (eau=1) 0.07
Pression de vapeur à 20°C Sans objet.
Solubilité dans l'eau (mg/l) 1.6 mg/l
Aspect/Couleur Liquide incolore.
Odeur Aucune.
Température d'autoinflammation 560 °C
Domaine d'inflammabilité 4-75
Autres données Brûle avec une flamme incolore invisible.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité Peut former un mélange explosif avec l'air.
Des renversements de liquide peuvent causer la fragilisation des matériaux de construction.
Peut réagir violemment avec les oxydants.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Généralités Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Généralités Peut causer des dégâts à la végétation par gelure.

Fiche de Sécurité

Produit :

Hydrogène (réfrigéré)

Page :4/5

N° FDS : 067B

Version : 1.19

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Généralités

Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Contactez le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Désignation officielle de transport

Hydrogène liquide réfrigéré

Numéro UN

1966

Class/Div

2.1

Code de classification ADR/RID

3F

N° de danger ADR/RID

223

Etiquetage ADR

Etiquette 2.1: gaz inflammable.

Autres informations relatives au transport

Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés et:

Assurer une ventilation convenable.

Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Numéro d'index de l'Annexe I de la Dir

67/548

Non inclus dans l'Annexe I.

Classification CE

Proposée par l'Industrie.

F+;R12

-Symboles

F+: Extrêmement inflammable.

-Phrases de risques

R12 Extrêmement inflammable.

-Phrases de sécurité

S9 Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fiche de Sécurité

Produit :

Hydrogène (réfrigéré)

Page :5/5

N° FDS : 067B

Version : 1.19

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

16 AUTRES INFORMATIONS

Peut causer des gelures.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Fin du document.

Nombre de pages :5